



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

## SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	3
<b>1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET POUR 2025</b> .....	4
<b>I - Le contexte mondial et européen</b> .....	4
<b>II – La situation en France :</b> .....	5
<b>III – Les dispositions de la loi de finances 2025 pour le bloc communal</b> .....	6
<b>IV – La loi de finances spéciale et ses conséquences</b> .....	12
<b>2. LA RESTROSPECTIVE 2024 (résultats provisoires)</b> .....	14
<b>I – Commune d'Aizenay – Budget principal</b> .....	14
<b>A - La section de fonctionnement</b> .....	15
<b>B - La section d'investissement</b> .....	20
<b>II – L'encours de la dette au 31 décembre 2024</b> .....	22
<b>III - La capacité d'autofinancement</b> .....	24
<b>IV – Les budgets annexes</b> .....	25
<b>V – La vision consolidée (budget principal et budgets annexes)</b> .....	28
<b>3. PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES</b> .....	29
<b>I – Le budget principal</b> .....	29
<b>A – Les recettes de fonctionnement</b> .....	29
<b>B – Les dépenses de fonctionnement</b> .....	30
<b>II – Le programme d'investissement</b> .....	31
<b>IV – L'endettement et la capacité d'autofinancement</b> .....	33



## PREAMBULE

Le DOB constitue une formalité substantielle destinée à éclairer les élus sur le budget de la collectivité, les informer sur la situation budgétaire, les priorités de la collectivité et les évolutions à venir.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions et notamment le rapport d'orientations budgétaires.

Le contenu du Rapport d'orientation budgétaire, les modalités de publication et de transmission ont été précisées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que :

*« Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »*

## 1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET POUR 2025

### I - Le contexte mondial et européen

- **Les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran**

La croissance mondiale en 2024 et 2025 devrait être de 3%, avec des dynamiques régionales très différentes. Les Etats-Unis continuent de surperformer avec une croissance attendue proche de 3%, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, et avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine, qui peine à se relever d'une grave crise immobilière, devrait voir sa croissance en 2024 à 5% mais à 4,5 % en 2025, selon le FMI.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, Riksbank, etc...) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et le mouvement devrait se poursuivre en 2025, telle la Banque Centrale Européenne. En décembre 2024, **la BCE a annoncé une 4<sup>ème</sup> baisse de ses taux d'intérêt directeurs** pour cette année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient (tensions Iran-Israël) en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible. En Europe, la France a un gouvernement qui ne dispose que d'une fragile majorité et l'Allemagne fait face à une crise suite à l'éclatement de la fragile coalition gouvernementale entre les sociaux-démocrates (SPD) du chancelier Olaf Scholz, les Verts et les libéraux du FDP.

- **Zone Euro : l'activité suspendue à un regain de confiance**

Au troisième trimestre, la zone euro a connu une croissance en trompe-l'œil (+0,4 % après +0,2 %). Si la vigueur de l'économie espagnole ne se dément pas, l'activité est restée à l'arrêt en Italie et en Allemagne, tandis qu'elle a accéléré en France sous le seul effet des Jeux Olympiques et Paralympiques. Sur le continent européen, la reprise qui s'esquissait depuis le début de l'année 2024 s'essouffle déjà et la convalescence se prolonge : les investissements sont plombés par des conditions de crédit restrictives tandis que les consommateurs, qui ont pourtant bénéficié d'importants gains de pouvoir d'achat à la faveur de la désinflation, hésitent encore à consommer et continuent de gonfler leur épargne.

En France, s'ajoute, depuis cet été, le facteur politique. Le climat des affaires a chuté à l'été, une fois connue la dissolution, et il se maintient en deçà de sa moyenne de long terme depuis. Quelques rares secteurs tirent toutefois leur épingle du jeu : l'aéronautique et les secteurs liés de l'électronique et de la réparation profitent d'une position concurrentielle favorable ; l'hôtellerie et la restauration bénéficient d'une affluence assez solide.

Sur le marché du travail, l'emploi salarié a connu un regain inattendu cet été (+0,2 %), notamment du fait de sa composante publique. Dans le secteur privé, il est en net ralentissement : sur un an, la hausse y est de +0,2 %, contre +0,5 % fin 2023 et +1,5 % fin 2022. D'ici mi-2025, le secteur privé commencerait à détruire des postes salariés, en particulier d'apprentis, et l'emploi devrait freiner nettement dans le secteur public.

La situation politique et ses conséquences budgétaires restent une source d'inconnues.

(source : note budgétaire Caisse d'Epargne – note conjoncture INSEE Décembre 2024)



## II – La situation en France :

### **Fin 2023, une trajectoire largement considérée comme optimiste...**

Le PLF 2024 et la loi de programmation des finances publiques prévoyaient, pour la période 2023-2027, une croissance de +1 % en 2023, de +1,4 % en 2024, envisageant une « accélération de l'activité, et un rythme de croisière aux alentours de +1,7 % par an à horizon 2027.

Dans son avis du 22 septembre 2023, le Haut Conseil des Finances Publiques estimait ces hypothèses optimistes et la prévision de croissance pour 2024 supérieure à celle du consensus des économistes (+ 0,8 %), quand la Banque de France prévoyait une croissance de + 0,9 % pour 2024.

### **... sur laquelle se fondait la stratégie de réduction du déficit public en LPFP 2023-2027**

- Une inflation de près de 5 % en 2023 puis une forte décélération sur 2024-2027
- Un objectif de déficit public ramené sous la barre des 3 % à horizon 2027
- Une maîtrise des dépenses publiques permettant la réduction du ratio de dette publique à partir de 2026

### **Fin 2024, une dégradation actée des finances publiques**

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus. En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %, marquant un deuxième dérapage consécutif. En octobre 2024, le plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029 prévoit une perspective de retour sous les 3% du déficit public repoussée en 2029.

L'inflation poursuit toutefois sa décélération et devrait s'établir à + 2 % en 2024 et se poursuivre en 2025 (prévision à 1,8 %).

### **Une trajectoire globalement négative mais maîtrisée des finances locales**

Après un rebond favorable au lendemain de la crise sanitaire et à l'aube de l'épisode de forte inflation, les finances locales ont subi une nette dégradation en 2023 (baisse de l'épargne) et les prévisions 2024 montrent une situation similaire à 2023, avec une homogénéité de la réduction de l'autofinancement.

Pour le bloc communal, l'effet ciseau se confirme pleinement en 2024 au regard notamment de recettes au ralenti (croissance de TVA nettement inférieure à la prévision, revalorisation des bases fiscales moins importantes, poursuite de la baisse des DMTO. En parallèle, les charges contraintes ont continué leur croissance :

- Les charges de personnel : revalorisation du point d'indice, augmentation de 5 points pour tous les fonctionnaires, prime pour le pouvoir d'achat
- Les charges à caractère général et les prestations sociales (indexées) ont continué d'augmenter sous l'effet de l'inflation.

Il en ressort une perspective de baisse des marges de manœuvres pour l'ensemble des collectivités, y compris le bloc communal.

En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement de budgétaire afin de parvenir à l'objectif d'un déficit de – 5,0 %.

*(source : note budgétaire Caisse d'Epargne – JMS Consultants)*

### III – Les dispositions de la loi de finances 2025 pour le bloc communal

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de **60 milliards d'euros (Md€)** et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025 (après un dérapage à 6,1 % en 2024).

Le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances initiale pour 2025 par le Parlement.

**Le nouveau Premier ministre, François Bayrou** a souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget. Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, il a annoncé vouloir **ramener le déficit public à 5,4% du PIB**. Cette réduction du déficit doit se faire *via* une **baisse de 32 Md€ des dépenses publiques** et une **hausse de 21 Md€ d'impôts pour les plus riches et les grandes entreprises**.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

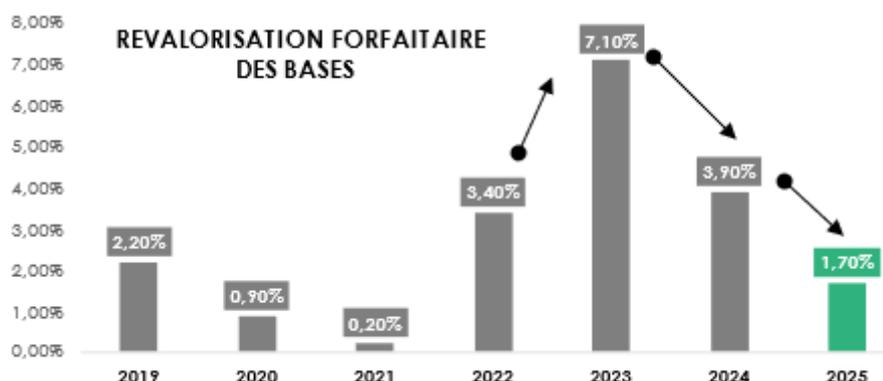
Le Sénat a adopté le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 en première lecture jeudi 23 janvier 2025. Une commission mixte paritaire est convoquée le 30 janvier 2025 dans l'objectif d'aboutir à la conciliation des deux assemblées sur un texte commun. A l'issue et en cas de CMP conclusive, la lecture de l'examen des conclusions de la commission mixte paritaire se déroulerait le lundi 3 février à l'Assemblée nationale puis au Sénat le jour même ou 72 heures plus tard dans l'hypothèse d'un recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution et du dépôt d'une motion de censure.

- **La revalorisation des bases locatives**

La revalorisation des bases des terrains, des locaux d'habitation et industriels est calculée en fonction de l'évolution entre novembre n-2 et novembre n-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) depuis 2018. La revalorisation des bases a été de 3,40 % en 2022, de 7,1% en 2023 et de 3,9 % en 2024. L'IPCH de novembre 2023 à novembre 2024 atteint **1,7 %**.

# Aizenay

La vie nature



- **La « suppression » de la suppression de la CVAE**

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un **impôt local** calculé sur la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours d'une période de référence, dès lors que le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € HT. Cet impôt est perçu par la CCVB.

La loi de finances pour 2023 prévoyait pour les contribuables que la CVAE serait diminuée de moitié dès 2023 puis supprimée en 2024. La loi de finances pour 2024 avait repoussé à 2027 la suppression totale de la CVAE.

**Le PLF 2025 prévoit de reporter de 3 années la suppression définitive de la CVAE, soit de 2028 à 2030. En conséquence, le taux de 2024 à 0,28% est reconduit de 2025 à 2027.**

- **Progression de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal**

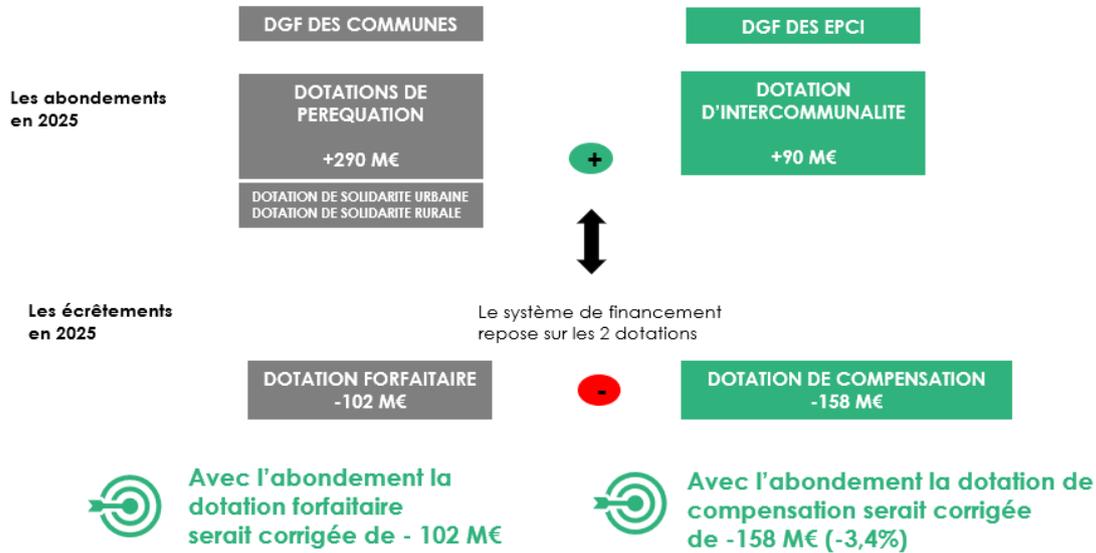
Après les augmentations de la DGF du bloc communal de 2023 et 2024 financées par l'Etat pour 320 M€ et 330 M€ en 2024.

Les dotations de péréquation seront en progression en 2025 de 290 M€ :

- +150 M€ vers la Dotation de Solidarité Rurale ,
- +140 M€ vers la Dotation de Solidarité Urbaine,

Mais l'Etat ne financera que 150 M€, la différence sera portée par les communes et EPCI par une baisse de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation.

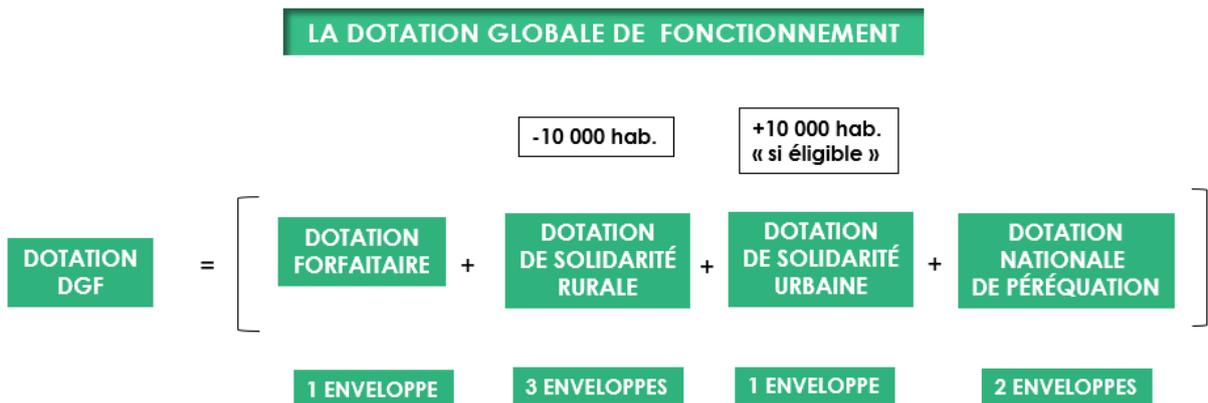
- **Le financement interne de la DGF 2025**



En 2024, l'écrêtement total à financer était de 42 M€ avec 25 M€ portés par la dotation forfaitaire des communes et 17 M€ par la dotation de compensation.

La répartition de l'écrêtement avait été en 2024 de 60% vers la dotation forfaitaire et 40% vers la dotation de compensation selon la décision du comité des finances locales en février 2024.

• **La DGF des communes en 2025**



**DOTATION FORFAITAIRE** : Sensibilité limitée au calcul de l'écrêtement et à l'évolution de la population  
**2 DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION** : Très sensible aux évolutions du potentiel financier et potentiel fiscal « post taxe professionnelle ».

• **La dotation forfaitaire en 2025**

La dotation forfaitaire de 2025 conserve les principaux dispositifs avec 3 composants.

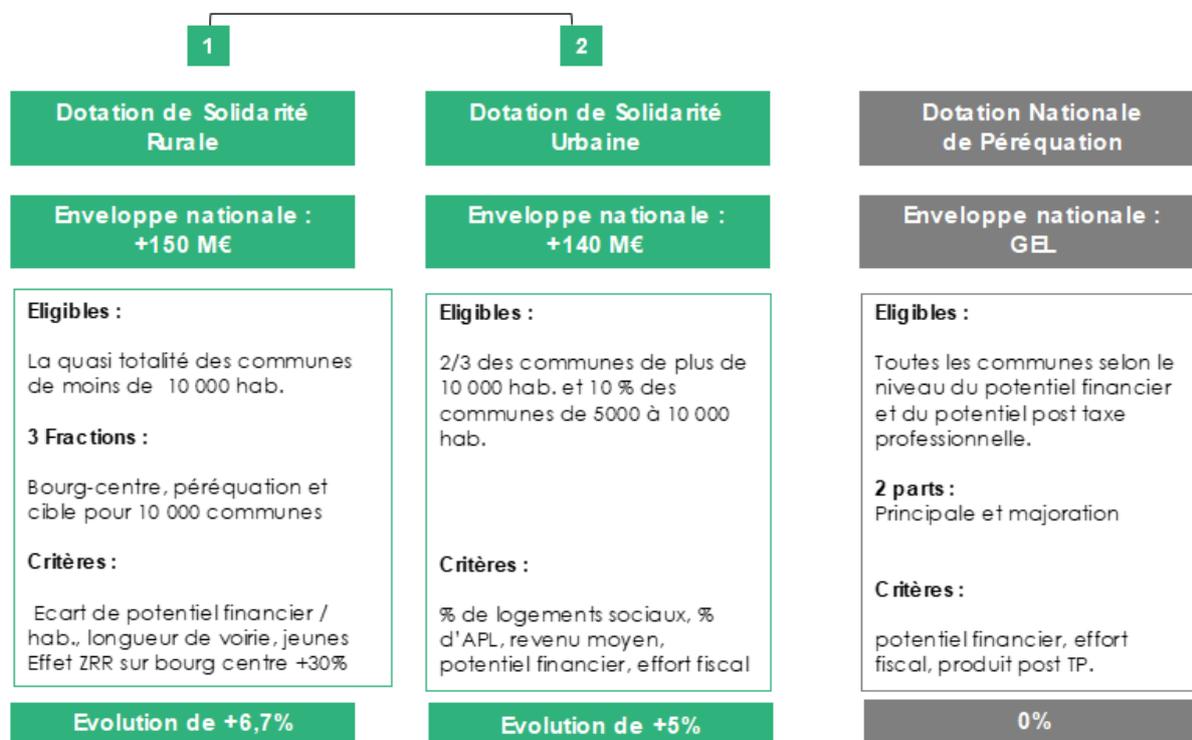
<b>DOTATION FORFAITAIRE N-1</b>	Cette part pérennise les effets des baisses des années précédentes. Prélèvement pour le redressement des finances publiques et écrêtement.
<b>PART VARIABLE POPULATION</b>	Evolution de la population N/N-1 Montant compris entre 64,46 € et 128,93 € (moins de 500 hab. et plus de 200 000 habitants) ; Croissance logarithmique entre 1 et 2.
<b>DISPOSITIF DE FINANCEMENT DES REDISTRIBUTIONS INTERNES A LA DGF « ECRETEMENT »</b>	Ecrêtement si le potentiel fiscal/hab. logarithmé de la commune est supérieur ou égal à 85% du potentiel fiscal logarithmé moyen. Soit un niveau de 587,21 € en 2024. Plafonnement de la minoration à 1% des recettes réelles n-2.

En 2023, compte tenu des conditions économiques et de la crise énergétique l'écrêtement a été suspendu. En 2024, il représentait seulement 25 M€ car le comité des finances locales a décidé de le faire supporter à 60% sur la dotation forfaitaire et à 40% par la dotation de compensation.

En 2025, l'écrêtement de la dotation forfaitaire serait de 102 M€, avec un abondement de la DGF de 150 M€ par l'Etat.

- Le renfort des dotations de péréquation**

**EVOLUTION DE LA PEREQUATION VERTICALE EN 2025 : + 290 MILLIONS D'EUROS**



En 2025 la hausse de 150 M€ pourrait entrainer une augmentation des enveloppes de :

- 5,6% pour la DSR Bourg centre.
  - 9,7% pour la DSR Péréquation car 60% de l'augmentation va concerner cette fraction pour toucher la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants.
- 3% pour la DSR Cible

**Les variables d'ajustement pour le bloc communal**

La garantie d'une DGF stabilisée ne signifie pas le maintien des recettes au sein des budgets locaux. En 2025, il est prévu d'opérer 487 M€ de minoration, (contre 47 M€ en 2024)

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant du gage	-201	-227	-285	-82	-589	-156	-159	-148	-51	-50	-15	-47	-487

Les baisses individuelles seront calculées en fonction des recettes réelles de fonctionnement du budget principal constatés dans les comptes de gestion de 2023.

**La modulation des conditions d'attribution du FCTVA**

Le projet initial de loi de finances pour 2025 prévoyait un abaissement du taux et une exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible à compter de 2025.



**La mesure visait à recentrer le fonds sur son objectif initial : le soutien à l'investissement. À cette fin, il prévoyait de supprimer les exceptions que constituent l'intégration des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour revenir au régime commun historique du fonds.**

**En outre, par souci de maîtrise des dépenses publiques, le taux de compensation forfaitaire était fixé à 14,85 % (contre 16,404 % en 2024) pour les attributions versées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit une baisse de 9,5%.**

**La mesure a été supprimée par la commission mixte paritaire du 31 janvier.  
La mesure est abandonnée par le texte définitif.**

- **DETR, DSIL et FONDS VERT**

Le PLF 2025 prévoit : 1,450 Md€ pour la DETR et la DSIL avec :

- 1 Md€ pour la DETR
- 0,450 Md€ pour la DSIL classique

Les investissements en faveur de la transition écologique représenteront en 2025 : 35% de l'enveloppe de la DSIL et 25% de la DETR.

La loi de finances pour 2023 a créé un « fonds vert » qui finance la transition écologique, le fond friche ou l'accompagnement en ingénierie des collectivités.

Les 3 axes thématiques sont :

- La performance environnementale ( rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage),
- L'adaptation au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie ( sobriété en matière de mobilité et de foncier).

**Porté à 2,5 Md€ en 2024, le PLF 2025 ramène le fonds vert à 1,65 Md€ soit une baisse d'1 Md€.**

- **Mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des ressources fiscales**

**Création d'un DILICO d'1 Md€ à compter de 2025 qui remplace le dispositif initial du fonds de réserve qui reposait sur 450 collectivités.**

**Il repose sur 3 contributions et 2099 collectivités:**

- **Le bloc communal porte 50% : 500 M€ : 250 M€ pour 1906 communes et 250 M€ pour 131 EPCI**
- **Les départements : 220 M€ ( 50 contributeurs)**
- **Les régions : 280 M€ (12 contributeurs)**
- **Pour les communes et EPCI un indice synthétique de ressources et de charges est calculé de la manière suivante :**

(75 % ( Potentiel financier commune/hab./potentiel financier moyen des communes)



+ 25 % ( revenu /hab. de la commune/ revenu moyen des communes )

(75 % ( Potentiel fiscal EPCI/hab./potentiel fiscal moyen des EPCI) + 25 % ( revenu /hab. de L'EPCI/ revenu moyen des EPCI )

### **Contribuent aux dispositif les communes et EPCI dont l'indice synthétique est supérieur à 110 % de l'indice moyen.**

➤ **Sauf les communes éligibles** à la DSU et classées parmi les 250 premières communes de plus de 10 000 hab. et 30 premières communes de moins de 10 000 hab. ainsi que les 2500 premières communes éligibles à la fraction cible de la DSR.

La contribution est répartie en fonction de l'écart relatif entre l'indice de la commune ou EPCI et 110% de l'indice moyen.

La contribution ne peut excéder 2% des recettes du budget principal n-2 minorées des atténuations de produits, recettes exceptionnelles et produits des mises à dispositions dans le cadre des services communs.

La contribution est imputée sur les douzièmes de fiscalité et mise en réserve dans le DILICO.

Le produit des contributions est reversé par tiers dans les 3 années suivantes. Mais il est prévu que le reversement ne soit que de 90 % de la CONTRIBUTION car 10 % va abonder le FPIC.

*(sources : notes budgétaires Caisse d'Epargne - La Banque Postale- JMS Consultants)*

## **IV – La loi de finances spéciale et ses conséquences**

**Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année.**

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025. Son périmètre est strictement circonscrit : elle autorise la perception des impôts et des ressources publiques nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles.

### **La Loi de finances pour 2024 comme référence**

- Pour plafonner les crédits ouverts
- Pour rendre le service public : priorité à la poursuite de l'exécution des services publics

Les crédits ouverts doivent permettre a minima le maintien des services publics dans les conditions approuvées en 2024 : rémunération des agents publics, dispositifs obligatoires, fonctionnement courant etc



**La poursuite du fonctionnement courant mais une suspension des dotations, subventions et revalorisations salariales**

- Pas de dépense nouvelle (sauf urgence nationale)
- Financement de projets d'investissement déjà en cours ou relevant de besoins urgents
- Mesures de revalorisation salariale mises en attente
- Dotations, subventions, soutiens divers suspendus : cela concerne certaines dotations budgétaires touchant les collectivités

**Application de ces principes à l'ensemble des administrations publiques**

***Le projet de loi de finances pour l'année 2025 a été définitivement adopté par le Parlement. Le texte était considéré comme adopté à l'Assemblée nationale après le rejet de la motion de censure présentée le mercredi 5 février. Le 6 février, il a été approuvé par un ultime vote au Sénat.***

## 2. LA RESTROSPECTIVE 2024 (résultats provisoires)

### I – Commune d'Aizenay – Budget principal

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	10 231 232,12
RECETTES	11 417 734,55
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>1 186 502,43</b>
RESULTAT N-1 (002)	2 468 553,32
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>3 655 055,75</b>

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	3 326 810,89
RECETTES	3 639 054,23
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>312 243,34</b>
RESULTAT N-1 (001)	-660 694,61
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>-348 451,27</b>

RESULTAT DE CLOTURE CUMULE	3 306 604,48
----------------------------	--------------

RESTES A REALISER	-657 167,08
-------------------	-------------

RESULTAT CLOTURE CUMULE AVEC RESTES A REALISER	2 649 437,40
--	--------------



<b>RESTES A REALISER</b>	<b>-657 167,08</b>
DEPENSES	952 301,41
RECETTES	295 134,33

## A - La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de + 6,1 % entre 2023 et 2024.

**L'évolution des dépenses en 2024 repose principalement sur :**

- **la progression** des charges de personnel (+454 K€) et des charges à caractère général (+107 K€) sous les effets du coût des contrats de prestations de services et de l'entretien des bâtiments,
- **la diminution** des autres charges de gestion courante (-49 K€) et des charges financières (-27 K€).

		CA 2023	REALISE 2024 PROVISOIRE	BUDGET TOTAL 2024
011	Charges à caractère général	2 381 209,76 €	2 487 881,23 €	2 500 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 593 026,98 €	5 038 301,91 €	5 050 000,00 €
014	Atténuations de produits	2 906,00 €	3 457,00 €	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 182 211,56 €	1 133 017,05 €	1 226 000,00 €
66	Charges financières	182 052,16 €	155 322,18 €	165 000,00 €
67	Charges spécifiques	1 534,21 €	5 827,01 €	10 000,00 €
68	Dotations aux provisions	2 525,89 €	18 340,00 €	66 338,86 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 345 466,56 €</b>	<b>8 842 146,38 €</b>	<b>9 022 338,86 €</b>
023	Virement à la section d'investissement			3 136 462,66 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	961 657,46 €	1 389 085,74 €	923 000,00 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>961 657,46 €</b>	<b>1 389 085,74 €</b>	<b>4 059 462,66 €</b>
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>9 307 124,02 €</b>	<b>10 231 232,12 €</b>	<b>13 081 801,52 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT				
	2021	2022	2023	2024
<b>AIZENAY</b>	<b>916</b>	<b>865</b>	<b>896</b>	<b>975</b>
France (5 000 - 10 000 hab)	1 043	1 104	1 163	
France (10 000 - 20 000 hab)	1 213	1 277	1 335	n.d

Données ministère des finances

DEPENSES NETTES DE PERSONNEL / DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors charges financières et charges spécifiques)				
	2021	2022	2023	2024
<b>AIZENAY</b>	<b>56,4%</b>	<b>53,7%</b>	<b>54,5%</b>	<b>56,5%</b>
France (5 000 - 10 000 hab)	58,0%	57,55%	56,84%	
France (10 000 - 20 000 hab)	60,2%	59,50%	58,80%	n.d

Données ministère des finances

**Rapportées à l'habitant**, les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 atteignent 975 € alors que l'indicateur de la strate en 2023 était de 1 335 € par habitant.

Structurellement en 2024, les charges de personnel représentent la première dépense avec 56,5% (avec les remboursements d'assurance du personnel) des dépenses de fonctionnement et les charges à caractère général : 28,6%.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2024	
011 - Charges à caractère général	28,60%
012 - Charges de personnel	56,50%
65 - Autres charges gestion courante	12,80%
014 - Attenuations de produits	0,00%
66 - Charges financières	1,80%
67 - Charges spécifiques	0,10%
68 - Provisions	0,20%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

(\*) déterminé en fonction des dépenses réelles hors retraitement

Données relatives au personnel :

Ventilation des principales dépenses de personnel	
Dépenses	Montant
Traitement	2 908 242,03 €
NBI	19 630,25 €
Supplément familial	38 675,49 €
Primes et indemnités	519 253,60 €
Heures supplémentaires	25 128,88 €
Heures complémentaires	4 468,69 €
Avantages en nature	11 019,06 €
Charges patronales	1 114 720,74 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 641 138,74 €</b>
Autres dépenses	Montant
Personnel extérieur	168 445,06 €
Argent de poche	5 130,00 €
Assurance personnel	198 161,06 €
FDAS	20 280,00 €
Médecine du travail	5 147,05 €
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>5 038 301,91 €</b>

# Aizenay

La vie nature

La masse salariale des agents communaux (titulaire, non titulaire, contractuel) augmente de + 9,9 % soit une somme d'environ + 454 K€ entre l'année 2023 et 2024.

Cette hausse s'explique par :

- L'attribution de 5 points d'indice pour l'ensemble des agents
- L'attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- L'augmentation du recours au personnel extérieur (+ 102 K€)

	2022	2023	2024	2025
Effectifs (tous statuts confondus)*	103	113	115	115
ETP	101,84	108,56	112,76	110,98
Fonctionnaire (stagiaires et titulaires)	94	103	107	101
%	91,26	91,15	93,04	87,83
ETP	91,17	98,50	103,76	96,98
Contractuels sur emploi permanent	5	7	4	4
%	4,85	6,19	3,48	3,48
ETP	3,00	7,00	4,00	4,00
Contractuels sur emploi non permanents (public/privés)	4	3	4	11
%	3,88	2,65	3,48	9,57
ETP	4,00	2,10	4,00	11,00

\*au 1er janvier de chaque année

Fonctionnaires et contractuels	Total		
	En nombre	%	En ETP
Catégorie A	8	6,96	8,00
Catégorie B	13	11,30	12,80
Catégorie C	94	81,74	90,18
<b>Total</b>	<b>115</b>	<b>100,00</b>	<b>110,98</b>

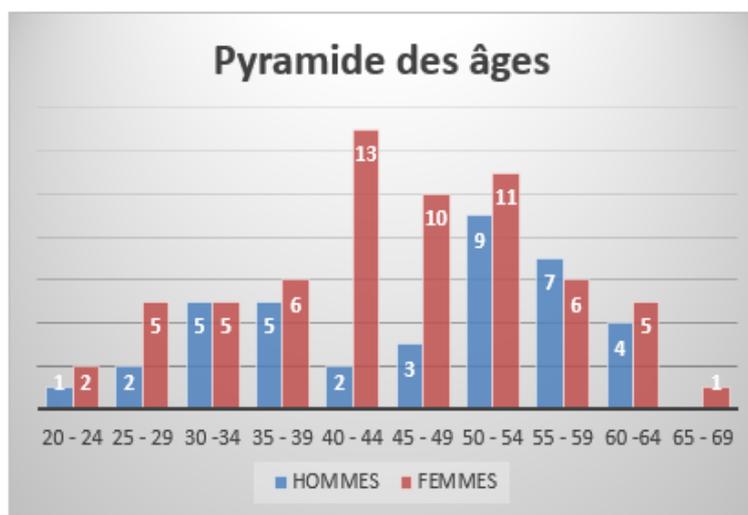
Au 1er janvier 2025

# Aizenay

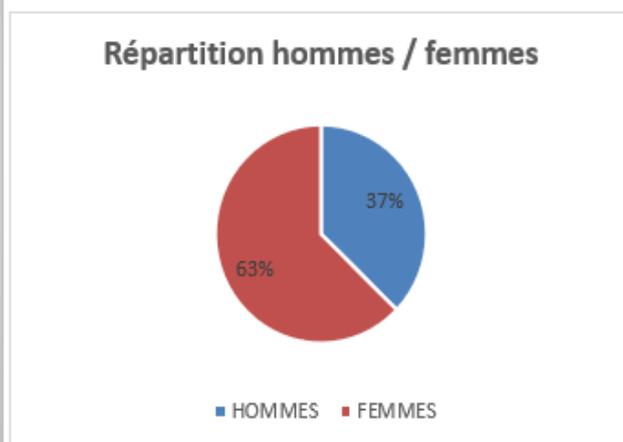
La vie nature

Filières	Fonctionnaires (stagiaire et titulaire)	Contractuels droit public + droit privé	Total		
			En nombre	%	En ETP
Administrative	24	3	27	23,48	26,60
Technique	49	3	52	45,22	49,11
Culturelle	1	/	1	0,87	0,50
Sportive	1	1	2	1,74	2,00
Sociale	/	/	0	0,00	0,00
Médico-sociale	4	2	6	5,22	6,00
Animation	19	5	24	20,87	23,77
Police	3	0	3	2,61	3,00
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>14</b>	<b>115</b>	<b>100</b>	<b>110,98</b>

Au 1er janvier 2025



Age moyen : 45 ans



**Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de +6,1% entre 2023 et 2024 hors produits des cessions d'immobilisations.**

**La dynamique des ressources en 2024 s'explique principalement par la progression :**

- de la fiscalité locale (+461 K€) sous l'effet de la consolidation des taux de +5%,
- des produits des services (+82 K€) et des atténuations de charges (+42 K€).

**Et noter la diminution** des dotations (-11 K€) malgré l'évolution favorable de la DNP.

# Aizenay

La vie nature

		CA 2023	REALISE 2024 PROVISOIRE	BUDGET TOTAL 2024
13	Atténuations de charges	99 488,50 €	141 730,64 €	110 000,00 €
70	Produits des services	766 982,40 €	849 028,50 €	835 000,00 €
73	Impôts et taxes	7 252 353,33 €	7 734 070,49 €	7 430 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 837 687,32 €	1 827 004,48 €	1 825 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	110 658,40 €	124 186,02 €	110 000,00 €
76	Produits financiers	74,61 €	54,72 €	40,00 €
77	Produits spécifiques	67 654,76 €	478 217,46 €	10 000,00 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 134 899,32 €</b>	<b>11 154 292,31 €</b>	<b>10 320 040,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		263 442,24 €	293 000,00 €
	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>263 442,24 €</b>	<b>293 000,00 €</b>
	<b>Résultat reporté N-1</b>			<b>2 468 553,32 €</b>
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>10 134 899,32 €</b>	<b>11 417 734,55 €</b>	<b>13 081 593,32 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT				
	2021	2022	2023	2024
<b>AIZENAY</b>	<b>1 009</b>	<b>975</b>	<b>1 007</b>	<b>1 089</b>
France (5 000 - 10 000 hab)	1 196	1 246	1 307	
France (10 000 - 20 000 hab)	1 357	1 410	1 476	n.d

Données ministère des finances

FISCALITE (73111) / RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors produits financiers et produits spécifiques)				
	2021	2022	2023	2024
<b>AIZENAY</b>	<b>41,8%</b>	<b>45,3%</b>	<b>49,2%</b>	<b>51,0%</b>
France (5 000 - 10 000 hab)	43,1%	43,52%	45,14%	
France (10 000 - 20 000 hab)	43,6%	43,6%	45,0%	n.d

Données ministère des finances

DOTATIONS D'ETAT (DGF) / RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors produits financiers et produits exceptionnels)				
	2021	2022	2023	2024
<b>AIZENAY</b>	<b>15,8%</b>	<b>11,3%</b>	<b>11,4%</b>	<b>11,2%</b>
France (5 000 - 10 000 hab)	13,2%	12,7%	12,5%	
France (10 000 - 20 000 hab)	13,2%	12,8%	12,50%	n.d

Données ministère des finances

**Rapportées à l'habitant**, les recettes de fonctionnement en 2024 atteignent 1 089 €, quand l'indicateur de la strate en 2023 était de 1 476 € par habitant.

**Structurellement**, les imp  ts directs locaux repr  sentent 51 % des recettes r  elles de fonctionnement en 2024 et la DGF : 11,2 %.

Structure des recettes r��elles de fonctionnement en 2024	
70 - Produits des services	7,60%
73 - Imp��ts et taxes (sauf 731)	16,80%
731 - Fiscalit�� locale	52,50%
74 - Dotations et participations	16,40%
75 - Autres produits de gestion courante	1,10%
013 - Att��nuations de charges	1,30%
76 - Produits financiers	0,00%
77 - Produits sp��cifiques	4,30%
78 - Reprises sur amort. et provisions	0,00%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>

(\*) d  termin   en fonction des recettes r  elles hors retraitement

## B - La section d'investissement

### Les d  penses d'investissement

		CA 2023	REALISE 2024 PROVISOIRE	BUDGET TOTAL 2024
	D��penses d'��quipement	1 772 775,07 ��	1 949 491,13 ��	4 179 227,36 ��
10	Dotations, fonds divers et r��serves	90 963,90 ��	120 655,39 ��	130 000,00 ��
16	Emprunts et dettes assimil��es	1 084 453,90 ��	971 725,55 ��	1 061 000,00 ��
204	Subvention d'��quipement		15 000,00 ��	20 000,00 ��
	<b>D��penses r��elles d'investissement</b>	<b>2 948 192,87 ��</b>	<b>3 056 872,07 ��</b>	<b>5 390 227,36 ��</b>
040	Op��rations d'ordre de transfert entre sections	309 254,48 ��	263 442,24 ��	293 000,00 ��
041	Op��rations �� l'int��rieur de la section	52 312,73 ��	6 496,58 ��	100 000,00 ��
45	Op��rations pour compte de tiers			8 000,00 ��
	<b>Op��rations d'ordre</b>	<b>361 567,21 ��</b>	<b>269 938,82 ��</b>	<b>401 000,00 ��</b>
001	Solde d'ex��cution n��gatif report�� de N-1	1 306 512,57 ��		660 694,61 ��
	<b>Total d��penses d'investissement</b>	<b>4 616 272,65 ��</b>	<b>3 326 810,89 ��</b>	<b>6 451 921,97 ��</b>

# Aizenay

La vie nature

DEPENSES D'EQUIPEMENT		CA 2023	REALISE 2024 PROVISOIRE	BUDGET TOTAL 2024
101	Acquisitions foncières	221,00 €	367 125,44 €	805 138,00 €
102	Matériels divers	235 080,75 €	303 105,85 €	304 974,66 €
103	Travaux divers bâtiments	219 871,07 €	204 157,58 €	566 300,84 €
104	Aménagements urbains - cadre de vie	623 625,79 €	538 831,63 €	1 328 187,95 €
107	Matériel mairie	21 122,99 €	58 614,62 €	83 962,49 €
112	Education Enfance Jeunesse	129 826,90 €	137 673,12 €	242 632,93 €
120	Projets culturels et sportifs	103 812,75 €	68 632,20 €	353 709,86 €
138	Equipements publics lycée	439 213,82 €	271 350,69 €	494 320,63 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>		<b>1 772 775,07 €</b>	<b>1 949 491,13 €</b>	<b>4 179 227,36 €</b>

Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 3,56% entre 2023 et 2024 :

- Augmentation des dépenses d'équipement (+ 177 K€), soit + 9,06 %
- Augmentation du montant de la taxe d'aménagement reversée à l'EPCI (+ 30 K€)

Evolution dépenses investissement	CA 2023	REALISE 2024 PROVISOIRE	Différence 2024/2023	%
Total dépenses réelles	2 948 192,87 €	3 056 872,07 €	108 679,20 €	3,56%
dont :				
Dépenses d'équipement	1 772 775,07 €	1 949 491,13 €	176 716,06 €	9,06%

## Les recettes d'investissement

		CA 2023	REALISE 2024 PROVISOIRE	BUDGET TOTAL 2024
13	Subventions d'investissement	433 651,00 €	560 782,17 €	637 428,20 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 296,00 €	3 007,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 296,00 €	47 926,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	5 269,57 €	1 018,30 €	0,00 €
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>441 512,57 €</b>	<b>612 733,47 €</b>	<b>637 428,20 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 511 390,68 €	1 630 738,44 €	1 597 031,11 €
024	Produits des cessions			50 000,00 €
<b>Recettes financières</b>		<b>2 511 390,68 €</b>	<b>1 630 738,44 €</b>	<b>1 647 031,11 €</b>
021	Virement de la section d'investissement			3 136 462,66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 389 085,74 €	923 000,00 €
041	Opérations à l'intérieur de la section		6 496,58 €	100 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers			8 000,00 €
<b>Opérations d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 395 582,32 €</b>	<b>4 167 462,66 €</b>
<b>Résultat reporté N-1</b>				
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>2 952 903,25 €</b>	<b>3 639 054,23 €</b>	<b>6 451 921,97 €</b>



Les recettes réelles d'investissement diminuent de 31,62 % entre 2023 et 2024.

- Baisse du FCTVA de - 831 K€ (calculée sur le montant des dépenses d'équipement de l'exercice 2023)
- Augmentation des subventions d'investissement perçues (+ 127 K€)
- Augmentation du montant de l'excédent de fonctionnement 2023 capitalisé sur la section d'investissement, en raison d'un besoin supérieur à celui de l'exercice précédent (+ 60 K€)

Evolution recettes investissement	CA 2023	REALISE 2024 PROVISOIRE	Différence 2024/2023	
Total recettes réelles	2 952 903,25 €	2 243 471,91 €	-709 431,34 €	-31,62%
<i>dont :</i>				
Subventions d'investissement	433 651,00 €	560 782,17 €	127 131,17 €	22,67%
Emprunts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Dotations et fonds divers (1068, FCTVA + TA)	2 511 390,68 €	1 630 738,44 €	-880 652,24 €	-54,00%

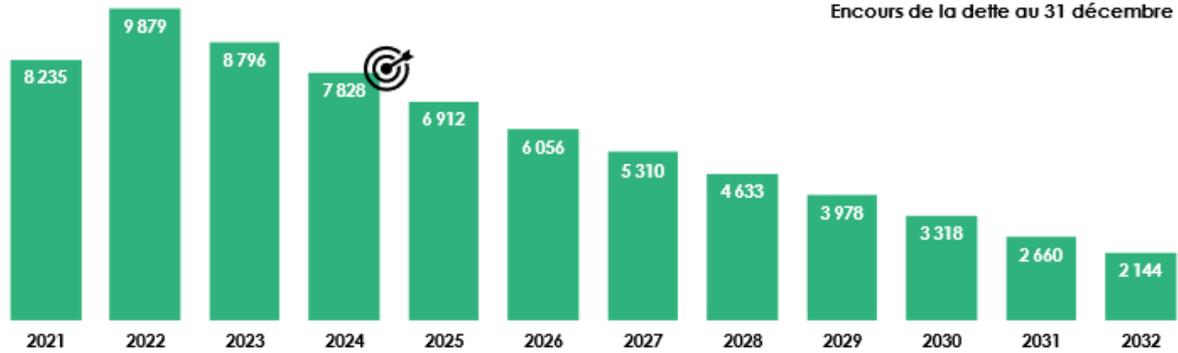
TOTAL DES SUBVENTIONS PERCUES EN 2024	560 782,17 €
<b>ETAT</b>	<b>67 651,22 €</b>
Fonds Friches - Opération Planty-Gobin	42 000,00 €
Produits amendes de police	22 521,00 €
Fonds Vert - Aménagement ilot végétal (avance)	3 130,22 €
<b>REGION</b>	<b>362 805,00 €</b>
Construction complexe sportif OmEGA	360 000,00 €
1 naissance, 1 arbre	2 805,00 €
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>81 315,55 €</b>
Construction complexe OmEGA - Fonds de soutien 2021	79 315,55 €
Aménagement ilot végétal	2 000,00 €
<b>CCVB</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AUTRES FINANCEURS</b>	<b>49 010,40 €</b>
FEADER -Réhabilitation énergétique Espace Villeneuve	30 000,00 €
FEADER -Création liaison douce Bazérière - Epaud	12 000,00 €
Fondation du Patrimoine - Consolidation clocher Eglise	2 836,95 €
Commune Le Poiré-sur-Vie - Participation achat cinémomètre	2 211,45 €
DRAC - Etudes diagnostic charpentes Eglise St-Benoit (avance)	1 962,00 €

## II – L'encours de la dette au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, l'encours de dette est de 7 828 K€. Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt au cours de l'exercice.

# Aizenay

La vie nature

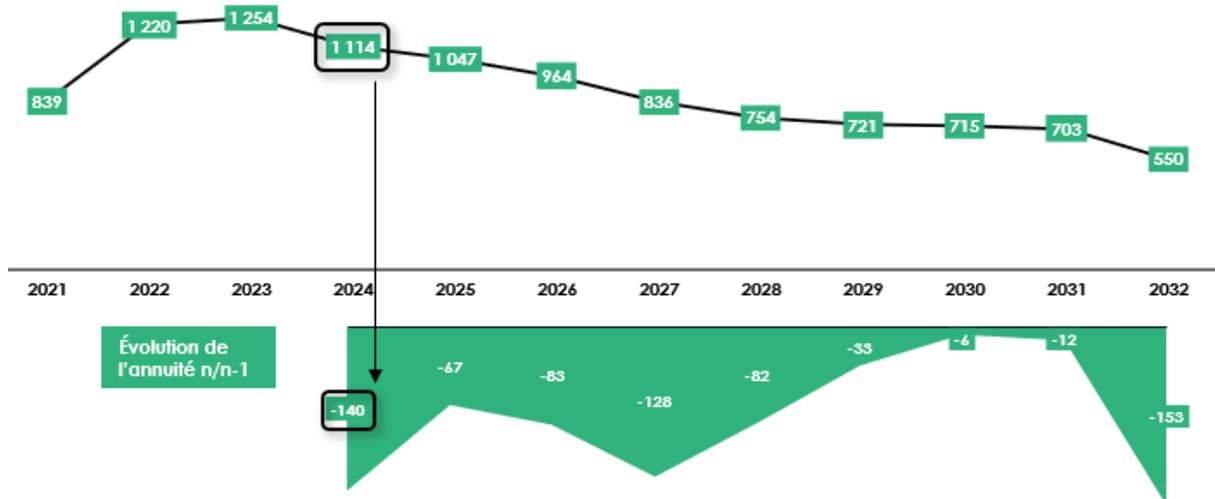


	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
encours (€) / habitant	833	980	856	756	663	581	510	445	382	318	255	206
encours (€) / hab-strate	775	800	801									

Données ministère des finances

L'encours par habitant est de 756 € ; il était en moyenne de 801 € en 2021 pour les communes de la strate (10 000-20 000 hab.).

Evolution de l'annuité N/N-1 :



La capacité de désendettement (en années) :

	2021	2022	2023	2024
Encours au 31/12	8 235	9 879	8 796	7 828
Capacité dynamique de désendettement	4,6	5,4	4,8	4,0

# Aizenay

La vie nature

	<b>Nombre de financements</b>	<b>15</b>	<b>7 827 987€</b> <b>CRD</b> (au 31/12/2024)
	<b>Durée de vie résiduelle</b>	<b>12 ans et 5 mois</b>	
	<b>Durée de vie résiduelle moyenne</b>	<b>10 ans et 4 mois</b>	
	<b>Taux fixe (part de l'encours)</b>	<b>97,57%</b>	<b>1,88%</b> <b>Taux d'intérêt moyen</b> (30E/360, exercice 2024)
	<b>Taux variable (part de l'encours)</b>	<b>2,43%</b>	
	<b>Taux structuré (part de l'encours)</b>	<b>0%</b>	
	<b>Capital</b>	<b>968 K€</b>	<b>1 127 873€</b> <b>Annuité</b> (due sur l'exercice 2024)
	<b>Intérêts</b>	<b>160 K€</b>	
	<b>ICNE au 31/12/2024</b>	<b>31 K€</b>	

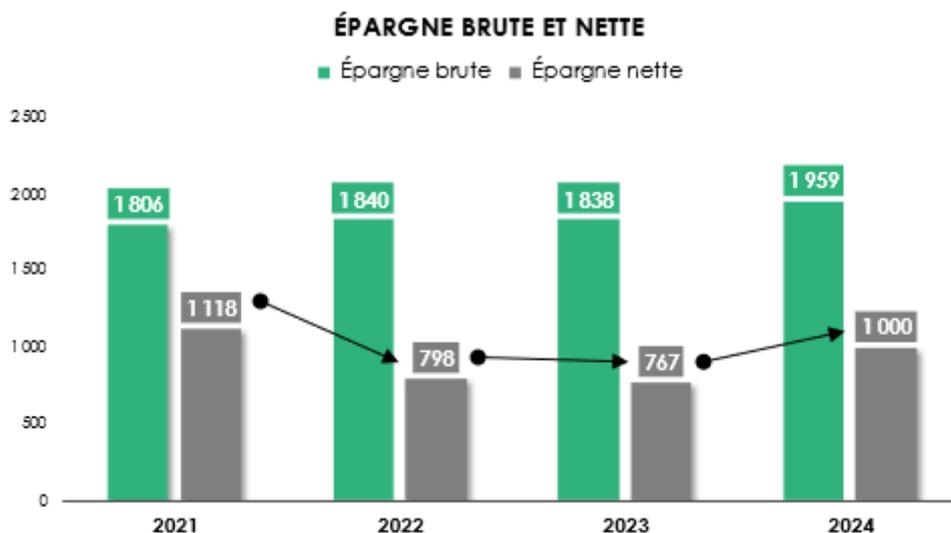
Banque		Encours	Nombre de produits	Poids
Caisse des Dépôts et Consignations		2 833 903,26€	1	36,20%
Crédit Agricole Atlantique Vendée		2 706 886,79€	4	34,58%
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire		1 430 198,36€	7	18,27%
Crédit Mutuel Océan		543 140,06€	1	6,94%
La Banque Postale		285 442,88€	2	3,65%
Caisse d'Allocations Familiales		28 416,00€	1	0,36%

### III - La capacité d'autofinancement

La CAF nette de l'exercice 2024 progresse de 234 K€ par rapport à 2023 et représente 1 000 K€. Rapportée à l'habitant, elle atteint 97 euros et nous rappelons que l'indicateur de la strate en 2023 était de 124 euros par habitant.

La commune profite d'une diminution de l'annuité de 140 K€ en 2024.

La capacité dynamique de désendettement en 2024 est de : 4,0 années pour rembourser le capital de la dette.



L'épargne nette mesure l'autofinancement disponible pour le financement des dépenses d'investissement.

#### IV – Les budgets annexes

##### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	1 359 526,74 €	680 201,74 €	841 054,13 €	477 891,54 €
Recettes	1 359 526,74 €	456 228,55 €	841 054,13 €	775 752,70 €
Déficit / excédent		-223 973,19 €		297 861,16 €
Résultat cumulé de l'exercice	73 887,97 €			
Résultat 2023 reporté		-47 717,34 €		93 954,13 €
Résultat global 2024		-271 690,53 €		391 815,29 €
Résultat cumulé	120 124,76 €			

Principales dépenses réalisées :

- Entretien, maintenance et réparations diverses
- Démarrage des études relatives aux travaux de suppression des surverses, de la construction de la future station d'épuration
- Travaux sur réseau EU et création d'antenne EU

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT IMPASSE DES HALLIERS**

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	14 403,00 €		82 581,16 €	7 503,00 €
Recettes	14 403,00 €	4 403,00 €	82 581,16 €	
Déficit / excédent		4 403,00 €		-7 503,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-3 100,00 €			
Résultat 2023 reporté		-4 403,00 €		12 571,16 €
Résultat global 2024		0,00 €		5 068,16 €
Résultat cumulé	5 068,16 €			

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES ATHENEES**

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	284 256,04 €	2 916,00 €	279 510,07 €	41 789,94 €
Recettes	284 256,05 €	38 873,81 €	279 510,07 €	175 416,00 €
Déficit / excédent		35 957,81 €		133 626,06 €
Résultat cumulé de l'exercice	169 583,87 €			
Résultat 2023 reporté		-273 256,04 €		0,07 €
Résultat global 2024		-237 298,23 €		133 626,13 €
Résultat cumulé	-103 672,10 €			

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES HAIES PLESSEES**

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	635 000,00 €	500 000,00 €	284 620,13 €	90 860,93 €
Recettes	635 000,00 €	76 356,31 €	284 620,13 €	73 636,99 €
Déficit / excédent		-423 643,69 €		-17 223,94 €
Résultat cumulé de l'exercice	-440 867,63 €			
Résultat 2023 reporté		423 643,69 €		67 610,13 €
Résultat global 2024		0,00 €		50 386,19 €
Résultat cumulé	50 386,19 €			

Cession à Vendée Habitat des îlots destinés aux logements sociaux.

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES PRAIRIES DE BONNEFONDS**

	Investissement		Fonctionnement	
	Pr�visionnel	R�alis�	Pr�visionnel	R�alis�
D�penses	803 561,90 �	33 289,69 �	510 110,00 �	33 289,69 �
Recettes	803 561,90 �	7 945,00 �	510 110,00 �	33 290,15 �
D�ficit / exc�dent		-25 344,69 �		0,46 �
R�sultat cumul� de l'exercice	-25 344,23 �			
R�sultat 2023 report�		-293 561,90 �		0,00 �
R�sultat global 2024		-318 906,59 �		0,46 �
R�sultat cumul�	-318 906,13 �			

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PRE DU BOIS**

	Investissement		Fonctionnement	
	Pr�visionnel	R�alis�	Pr�visionnel	R�alis�
D�penses			367 135,44 �	367 125,44 �
Recettes	367 125,44 �	367 125,44 �	367 135,44 �	367 125,44 �
D�ficit / exc�dent		367 125,44 �		0,00 �
R�sultat cumul� de l'exercice	367 125,44 �			
R�sultat 2023 report�		-367 125,44 �		
R�sultat global 2024		0,00 �		0,00 �
R�sultat cumul�	0,00 �			

Cession du foncier au budget principal de la commune.  
Budget   cl turer.

**BUDGET ANNEXE ZONE AMENAGEMENT CONCERT **

	Investissement		Fonctionnement	
	Pr�visionnel	R�alis�	Pr�visionnel	R�alis�
D�penses	217 822,24 �			
Recettes	217 822,24 �			
D�ficit / exc�dent				0,00 �
R�sultat cumul� de l'exercice	0,00 �			
R�sultat 2023 report�		-217 822,24 �		0,00 �
R�sultat global 2024		-217 822,24 �		0,00 �
R�sultat cumul�	-217 822,24 �			

Pas de mouvement de r el au cours de l'exercice.

# Aizenay

La vie nature

## BUDGET ANNEXE ZONE AMENAGEMENT DIFFERE

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	2 615 530,15 €	541 515,35 €	397 100,00 €	83 030,70 €
Recettes	2 615 530,15 €	0,00 €	397 100,00 €	83 030,70 €
Déficit / excédent		-541 515,35 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice	-541 515,35 €			
Résultat 2023 reporté		-1 117 530,15 €		0,00 €
Résultat global 2024		-1 659 045,50 €		0,00 €
Résultat cumulé	-1 659 045,50 €			

## V – La vision consolidée (budget principal et budgets annexes)

	Investissement		Fonctionnement	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	12 749 147,48 €	5 451 859,06 €	4 070 292,45 €	11 332 722,66 €
Recettes	12 749 147,48 €	4 589 986,34 €	15 843 902,45 €	12 925 985,83 €
Déficit / excédent		-861 872,72 €		1 593 263,17 €
Résultat cumulé de l'exercice	731 390,45 €			
Résultat 2023 reporté		-2 558 467,03 €		2 642 688,81 €
Résultat global 2024		-3 420 339,75 €		4 235 951,98 €
Résultat cumulé	815 612,23 €			

## 3. PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

### I – Le budget principal

#### A – Les recettes de fonctionnement

		2025	2026	2027
13	Atténuations de charges	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
70	Produits des services	875 000,00 €	884 000,00 €	893 000,00 €
73	Impôts et taxes	8 056 000,00 €	8 150 000,00 €	8 250 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 863 000,00 €	1 865 000,00 €	1 877 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	68 000,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €
	<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 912 000,00 €</b>	<b>11 017 000,00 €</b>	<b>11 138 000,00 €</b>

(le chapitre 73 est présenté ci-dessus avec une hausse du taux de la fiscalité de 5% ; les produits de cessions immobilières ne sont pas intégrés)

#### ♦ La fiscalité

- Produit fiscalité directe : revalorisation des bases fiscales du foncier bâti avec un indice IPCH à 1,7 % pour 2025 et augmentation des taux de + 5 %.
- Baisse attendue des droits de mutation de -5 % par rapport à 2024.
- Test dispositif de garanties du FPIC sans correction de la péréquation
- **Cessions immobilières non intégrées**

#### ♦ Les dotations

**Evolution favorable de la dotation forfaitaire mais DSU très à risque sur la période**

♦ Dotation forfaitaire : Population DGF 2025 à 10 520 habitants, soit une variation de + 0,67% et une augmentation de la dotation de + 0,82 %.

2 025	
Simulation DGF avec une population corrig. de	70
Population DGF après correction	10 520
Evolution population n/n-1	0,67%
1 - Part fixe	828 470
2 - Part variable population	6 807
3- Redistribution interne - écrêtement	0
<b>DGF simulée avec une variation de population</b>	<b>835 277</b>
Ecart Simulation / dot. notifiée en €	6 807
Ecart Simulation / dot. notifiée en %	0,82%



L'écrêtement de 2025 serait de 192 M€ contre 25 M€ en 2024. Soit un niveau 7,6 fois supérieur. Mais la commune y échappe.

# Aizenay

La vie nature

- ♦ Dotation solidarité urbaine : Evolution en 2025 de + 4,5%

**Attention** le classement de la commune s'est encore dégradé en 2024 avec une réduction de la marge à 26 places par rapport à la limite de l'éligibilité.

**Le risque de perte de la DSU devient élevé d'ici 2026.**

	2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	Evolution n / n-1	
						en €	en %
<b>DSU</b>	149 518	154 056	158 986	166 045	173 517	7 472	4,5%
<b>RANG</b>	614	651	644	680			
<b>LIMITE</b>	695	700	694	706			
<b>MARGE</b>	81	49	50	26			

- ♦ Dotation nationale de péréquation : Evolution de + 18% par rapport à 2024.
- ♦ Compensations foncier bâti et foncier non bâti : stabilité sur la période (hors variable d'ajustement de la DGF).

## B – Les dépenses de fonctionnement

		2025	2026	2027
011	Charges à caractère général	2 650 770,00 €	2 730 000,00 €	2 811 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 200 000,00 €	5 408 000,00 €	5 624 000,00 €
014	Atténuations de produits	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 206 000,00 €	1 221 000,00 €	1 236 000,00 €
66	Charges financières	150 000,00 €	160 000,00 €	170 000,00 €
67	Charges spécifiques	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>9 235 270,00 €</b>	<b>9 547 500,00 €</b>	<b>9 869 500,00 €</b>

**Les charges à caractère général** : la prospective teste à partir de 2025 une évolution de +6% par rapport à 2024, ce qui représente au total du chapitre, une augmentation de 162 K€, puis une évolution annuelle de 3% à partir de 2026.

**Les charges de personnel** : la prospective teste à partir de 2025 les données simulées du budget avec une progression de 153 K€ et 3% par rapport à 2024, puis une évolution annuelle de +4% afin de couvrir le « GVT » et la revalorisation des 3 points de CNRACL et la mutuelle en 2026.



En raison des résultats financiers du CCAS et l'attribution de nouveaux financements par la CAF, en lien avec le projet social, la subvention de la commune au CCAS peut être inscrite à hauteur de 200 000 €.

La subvention aux écoles augmente en 2025 et évolue de +2%/an sur le reste de la période.  
 Les subventions aux associations évoluent de +1%/an après 2025 sur le reste de la période.

## II – Le programme d'investissement

### ➤ Le budget principal

Pour l'exercice 2025, la prévision des investissements s'établit comme suit :

	2025
<b>OP. 101 - ACQUISITIONS FONCIERES</b>	<b>100 000 €</b>
<i>Provision annuelle</i>	100 000 €
<b>OP 102 - MATERIELS DIVERS</b>	<b>350 000 €</b>
<i>Provision renouvellement véhicules et gros matériel</i>	350 000 €
<b>OP. 103 - TRAVAUX BATIMENTS</b>	<b>925 000 €</b>
<i>Provision annuelle (AD'AP + Entretien)</i>	150 000 €
<i>Vidéo urbaine / restructuration des alarmes</i>	300 000 €
<i>Atelier municipaux</i>	460 000 €
<i>Construction CMP + logements des médecins (solde)</i>	15 000 €
<b>OP. 104 – CADRE DE VIE – AMENAGEMENT URBAINS</b>	<b>1 396 000 €</b>
<i>Travaux voirie (rurale, urbaine, signalisation,...)</i>	400 000 €
<i>Conventions SYDEV</i>	50 000 €
<i>Aménagement de la Route du Poiré</i>	420 000 €
<i>Aménagement parking Rue du Stade municipal</i>	275 000 €
<i>Aménagement Espaces publics OPAH-RU (solde)</i>	5 000 €
<i>Aménagement rond-point La Forêt et 2x2 voies</i>	33 000 €
<i>Opération friche Planty-Gobin (solde)</i>	103 000 €
<i>Aménagement place de la Mutualité et Carrefour Clemenceau</i>	50 000 €
<i>Projets environnementaux</i>	60 000 €
<b>OP. 107 - MATERIEL MAIRIE</b>	<b>50 000 €</b>
<i>Mobilier, téléphonie et informatique</i>	50 000 €
<b>OP. 112 - EDUCATION ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>165 000 €</b>
<i>Enveloppe annuelle (Services + Ecoles)</i>	80 000 €
<i>Construction Groupe scolaire Louis Buton</i>	85 000 €

# Aizenay

La vie nature

<b>OP. 120 - PROJETS CULTUREL ET SPORTIFS</b>	<b>1 975 000 €</b>
<i>Provision annuelle (matériels + travaux)</i>	100 000 €
<i>Réfection du terrain d'entraînement en terrain synthétique</i>	1 500 000 €
<i>Stade : travaux tribune</i>	265 000 €
<i>Salle de danse - Gym</i>	100 000 €
<i>Provision annuelle Culture</i>	10 000 €
<b>OP.138 - EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE</b>	<b>35 000 €</b>
<i>Aménagement des VRD(AP/CP)</i>	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 996 000 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>952 301 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>5 948 301 €</b>

Les projets seront financés par les recettes suivantes :

	2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 690 675 €</b>
<i>SUBVENTIONS SUR PROJETS</i>	350 000 €
<i>FCTVA</i>	290 000 €
<i>TAXE AMENAGEMENT</i>	200 000 €
<i>CESSIONS IMMOBILIERES</i>	207 000 €
<i>RESTES A REALISER</i>	295 134 €
<i>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE</i>	348 541 €
<b>RESTE A FINANCER</b>	<b>-4 257 626 €</b>

## ➤ Les budgets annexes

### Assainissement :

- ♦ Démarrage des travaux de suppression des surverses et de réhabilitation sans tranchée
- ♦ Lancement de la consultation pour les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration
- ♦ Travaux sur les réseaux EU

### Lotissement les Haies plessées :

- ♦ Travaux d'aménagement des VRD à solder

### Lotissement les Prairies de Bonnefonds :

- ♦ Poursuite des travaux d'aménagement des VRD



- ♦ Lancement des premières commercialisations

#### Lotissement Les Athénées :

- ♦ Solde des travaux d'aménagement des VRD (lot 2) avec réalisation du DGD après levée des réserves.
- ♦ Vente de deux parcelles

### III – Plan Pluriannuel d'Investissement

Une projection du niveau d'investissement sur les années 2025 à 2027, amène un niveau de dépenses d'équipement prévisionnel d'environ :

- 4,9 millions pour 2025
- 6,6 millions pour 2026
- 8,7 millions pour 2027

Ces prévisions intègrent :

- Le réaménagement des deux terrains de football en herbe en terrains synthétiques
- Le réaménagement du site du groupe scolaire Louis Buton
- L'aménagement du parking rue du stade
- Le déploiement des alarmes et de la vidéo-urbaine
- Des provisions pour des acquisitions foncières et immobilières
- Des provisions pour l'acquisition et le renouvellement de matériel
- Des provisions pour des interventions sur les bâtiments communaux
- Des provisions pour des travaux de voirie

L'ensemble de ces crédits prévisionnels sur la période 2025-2027, s'élève à un peu plus de 21 millions d'euros.

### IV – L'endettement et la capacité d'autofinancement

Le réaménagement de l'ensemble du site du groupe scolaire Louis Buton, avec notamment la construction d'un nouvel établissement scolaire, représente un budget estimé à plus de 17 millions d'euros TTC sur une période allant de 2024 à 2028.

PPI S2 2025-2028 : 28,7 M€

INVESTISSEMENTS	2024	2025	2026	2027	2028
Ajustement capital	9	9	9	9	9
<b>Opérations diverses</b>	<b>1 964</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquisitions foncières	100	327	204	450	450
Matériel divers	350	250	250	250	250
Travaux bâtiments	925	700	450	450	450
Aménagements urbains - voirie	1 396	1 003	700	760	760
Matériel mairie	50	50	50	50	50
Education enfance jeunesse	165	1 426	6 958	5 230	5 230
Projets culturels et sportifs	1 975	2 936	110	110	110
Equipement sportif lycée	35	0	0	0	0
RAR	952				
Reversement taxe aménagement	50	50	50	50	50
Travaux en régie	106	150	150	150	150
Dépôts et cautionnement	4				
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>2 084</b>	<b>6 158</b>	<b>6 901</b>	<b>8 931</b>	<b>7 509</b>
Subventions diverses ( 20% à partir de 2026)	564	350	1 117	1 455	1 218
RAR	295				
Fonds de concours			194	194	195
FCTVA estimé 90% [n-1]	269	290	911	992	1 327
Taxe d'aménagement	196	200	200	200	200
Autres recettes	49				
Dépôts et cautionnement	0	0	0	0	0
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>1 078</b>	<b>1 135</b>	<b>2 426</b>	<b>2 846</b>	<b>2 947</b>
<b>Reste à financer</b>	<b>1 005</b>	<b>5 023</b>	<b>4 475</b>	<b>6 085</b>	<b>4 563</b>

Programmes



Financement Subventions et FCTVA

**Les indicateurs financiers sur la période :**

**La capacité d'autofinancement nette progresse favorablement** après 2025 sous l'effet des nouvelles recettes fiscales qui neutralisent la dynamique des charges de gestion et des charges financières. L'épargne représente en 2028 un niveau favorable pour une commune de cette taille.

**La péréquation ( FPIC +dotation de solidarité) représente 24% de l'épargne nette en 2028.**

**La capacité dynamique de désendettement** représente un niveau significatif en 2028 avec 7 années pour rembourser le capital de la dette.

**Des aléas majeurs reposent en 2025 sur les finances publiques nationales** avec une nécessaire participation des collectivités locales au rétablissement des finances publiques.

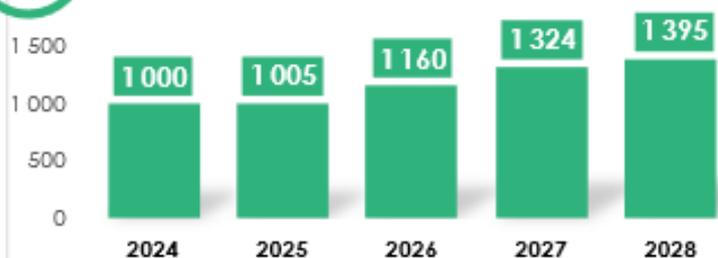
**La commune doit apprécier le risque de perte de la dotation de solidarité urbaine (-173 K€) à courte période, soit 3,5 % de fiscalité.**

## Les indicateurs d'analyse financière

La CAF NETTE est corrigée de l'effet cessions d'immobilisations et provisions



Capacité d'Autofinancement Nette en milliers d'euros



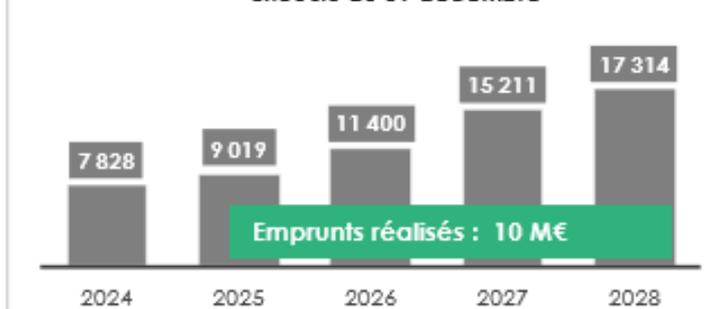
Capacité dynamique de désendettement



Annuité dette ancienne + nouvelle dette



Encours au 31 décembre







## LEXIQUE

### Population légale

Le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa **population municipale**, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.

### Population DGF

La population DGF est constituée de la somme des trois éléments suivants : La **population INSEE de la Collectivité**, le **nombre de résidences secondaires** sur le territoire et le nombre de places de caravanes présentes sur le territoire. Cette population est utilisée pour le calcul de la DGF de la commune

### DGF – Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF est un prélèvement opéré sur les recettes de l'État et versé aux collectivités locales et destiné compenser les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

### DSR – Dotation de Solidarité Rurale

La dotation de solidarité rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

### DSU – Dotation de Solidarité Urbaine

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est destinée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. Les communes concernées perçoivent la DSU dont le montant est calculé selon un indice synthétique de charges et de ressources.

### DNP – Dotation Nationale de Péréquation

La péréquation est un mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

### Opérations réelles (Dépenses/recettes)

Opérations qui correspondent à un mouvement réel de trésorerie.

### Opérations d'ordre (Dépenses/recettes)

Opérations qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement d'argent.

### Restes à réaliser (RAR)

Ce sont des dépenses non mandatées au 31 décembre mais qui ont été engagées, ou des recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à une émission de titres de recettes.

**FCTVA - Fonds de Compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée**

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que ces dernières supportent sur les dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale

**Encours de dette**

L'**encours** de la **dette** correspond au capital restant dû au 31/12 de l'année N de la **collectivité**.

**Capacité d'autofinancement brute (CAF brute) ou Epargne brute**

Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

**Capacité d'autofinancement nette (CAF nette) ou Epargne nette**

L'**épargne nette** (ou **CAF nette**) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. **C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.**

**Capacité de désendettement**

C'est le ratio qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette. Il indique le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si la totalité de son épargne brute était consacrée au remboursement du capital.

\*\*\*